

# COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2014 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Guy Massé, Maire

**Absents excusés** : M. Busch (Pouvoir à M. VERCASSON)

**Absent** : 0

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Claude AUDIN

**Le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE à l'unanimité**, les comptes rendus des séances du 18 Avril et du 29 Avril 2014
- **DECIDE**, à 13 voix pour et 2 abstentions (M Capy et Mme Meneau), suite à une observation de la sous-préfecture, de procéder à la modification des délégations données au Maire par la suppression de celles relatives aux Articles 2 ( fixation de tarifs...) et 21 (préemption sur les fonds de commerce) et de conserver la rédaction de celles prévues aux articles 3, 15, 16 et 17.
- **DESIGNE** à l'unanimité, comme représentant de la Commune auprès de la SPL INGENOV 45, M. Gérard VERCASSON à la place de M. MASSE représentant la Communauté de Communes de Briare auprès de cette même Société.
- **DESIGNE** à 14 voix pour et 1 abstention (M. Scherer), Monsieur Philippe SCHERER, référent Sécurité Routière.
- **DECIDE** à 13 voix pour et 2 abstentions (M. Capy et Mme Meneau) de participer aux dispositifs Fonds Unifié du Logement et Fonds d'Aide aux Jeunes au titre de l'exercice 2014.
- **EMET** à l'unanimité un avis réservé sur les rapports annuels 2013 relatifs au prix et à la qualité du service de l'Eau Potable quant aux éléments y figurant
- **EMET** à l'unanimité un avis favorable sur les rapports annuels 2013 relatifs au prix et à la qualité du service de l'Assainissement Collectif.
- **PRESENTE** à l'unanimité une liste de 24 contribuables à la Direction des Service Fiscaux pour la constitution de la future Commission Communale des Impots Directs.
- **DONNE son accord** à l'unanimité sur la décision modificative à apporter au Budget Primitif de la Commune
- **DONNE son accord** à l'unanimité sur la décision modificative à apporter au Budget Primitif du Service de l'Assainissement
- **DECIDE** à l'unanimité de créer deux emplois saisonniers à mi-temps pour la gestion et l'entretien du camping et des installations destinées aux touristes durant les mois de juillet et août.
- **Donne son accord** à l'unanimité pour la convention financière à passer avec l'Association de la Cantine Scolaire pour le versement de subventions au titre de l'exercice 2014 et octroie à cette dernière une aide complémentaire.

**Le Maire,**  
Guy Massé